

Règlement du jeu concours « Grand Jeu Bordas soutien scolaire »

ARTICLE 1 : Organisateur du Jeu

Les éditions Bordas (ci-après désignées sous le nom « Bordas »), une maison d'édition de SEJER, SEJER Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital de 9.898.330 €, dont le siège social est situé au 30 Place d'Italie 75702 Paris, RCS Paris 393 291 042, organise du 4 septembre 2019 au 20 octobre 2019 minuit inclus un jeu concours intitulé « Grand Jeu Bordas soutien scolaire » (ci-après dénommé le « Jeu ») en partenariat avec Europa Park GmbH & Co Mack KG, société enregistrée au tribunal d'instance de Fribourg-en-Brisgau sous le numéro HRA 703127 dont le siège est situé à Europa-Park-Straße 2 Rust – 77977 Rust bei Freiburg, ALLEMAGNE.

ARTICLE 2 : Conditions de participation au Jeu

Le Jeu est réservé aux personnes physiques résidant en France métropolitaine, disposant d'un accès Internet et d'une adresse e-mail valide.

Les salariés, les représentants de Bordas ainsi que les membres de leur famille, et toutes personnes ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu ne peuvent y participer.

La participation au Jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement (ci-après le « Règlement »).

Les participations des mineurs s'exercent sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'exercice de l'autorité parentale.

Tout formulaire de participation illisible, incomplet, incompréhensible, présentant une anomalie (notamment une adresse électronique non valable) et plus généralement non conforme au Règlement ou manifestement frauduleux ne sera pas pris en compte.

ARTICLE 3 : Modalités de participation au Jeu

La participation au Jeu s'effectue par Internet à l'adresse du site <https://soutien.editions-bordas.fr/jeu-concours> (ci-après dénommée le « Site »).

Pour participer, le joueur doit renseigner le formulaire présent sur le Site en indiquant : son nom, son prénom, son adresse e-mail et, à titre optionnel, sa classe ou celle de son enfant.

Il est ensuite amené à participer au Jeu du Trivia : le joueur doit répondre à trois questions pour découvrir le cadeau qu'il a remporté.

En cas de réponse fautive, le message suivant apparaît « *Désolé, ce n'est pas pour cette fois ! Rejouer !* ». Le participant ne remporte aucun gain et peut rejouer afin de tenter de gagner un lot.

S'il répond bien aux trois questions du Trivia, le cadeau qu'il a remporté apparaît à l'écran : soit un abonnement d'un an à Bordas soutien scolaire, soit un code de réduction générique de 20% pour toute souscription d'un abonnement réussite d'un an à Bordas soutien scolaire. Il est également indiqué au gagnant qu'il est inscrit au tirage au sort pour tenter de remporter le séjour de 2 jours pour 4 personnes à Europa Park ; et qu'il peut partager le Jeu via Facebook ou Twitter.

La participation au Jeu se fait exclusivement sur le Site. À ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie, courrier postal ou courrier électronique ne pourra être prise en compte.

ARTICLE 4 : Détermination et information des gagnants

Tous les joueurs qui auront bien répondu aux trois questions du Trivia, se verront attribuer par le module du Jeu, soit un abonnement d'un an à Bordas soutien scolaire, soit un code de réduction de 20% pour toute souscription d'un abonnement d'un an à Bordas soutien scolaire que le gagnant devra noter. Les gagnants remporteront ces lots durant toute la durée du Jeu.

Un même participant ne pourra remporter, via le module du Jeu, pour toute la durée du Jeu, qu'un seul prix : soit un abonnement d'un an à Bordas soutien scolaire, soit un code de réduction de 20% pour toute souscription d'un abonnement réussite d'un an à Bordas soutien scolaire.

Parmi l'ensemble des participants ayant bien répondu aux trois questions du Trivia, un grand gagnant sera désigné par un tirage au sort à la fin du Jeu et remportera un séjour de 2 jours pour 4 personnes à Europa Park. Le tirage au sort aura lieu dans les 3 semaines suivant la fin du Jeu.

Les gagnants des abonnements d'un an à Bordas soutien scolaire seront contactés par courrier électronique aux adresses indiquées dans le formulaire d'inscription, pour une confirmation de leur gain, pour leur demander s'ils acceptent d'indiquer par retour de mail leur commune de résidence pour toute campagne promotionnelle du Jeu, et pour l'envoi de leur code d'activation dudit abonnement, dans un délai de 30 jours après avoir gagné.

Le grand gagnant du séjour à Europa Park sera contacté par courrier électronique (dans un délai de 8 jours après le tirage au sort) à l'adresse indiquée dans le formulaire d'inscription, afin de l'informer de son gain, de lui demander la confirmation de son prénom, nom et la communication de son adresse postale afin de les communiquer à Europa Park en charge de l'envoi de ce lot. Dans un délai de 30 jours après réception de ses coordonnées communiquées à Bordas, Europa Park lui adressera une lettre recommandée avec son voucher pour réserver son séjour. Europa Park ne pourra utiliser les données transmises que pour cette seule finalité. Sans réponse de la part du grand gagnant dans un délai de 8 jours à compter de l'envoi du courrier électronique, le gagnant sera disqualifié et son prix sera perdu.

Les perdants et les gagnants d'un code de réduction ne seront pas recontactés.

ARTICLE 5 : Prix

Par le module du Jeu, sur la durée du Jeu, il y a au total, à remporter :

- 10 abonnements réussite (un enfant/toutes matières d'un niveau) d'un an à Bordas soutien scolaire, d'une valeur unitaire de 83,88€ TTC ;
- Pour l'ensemble des participants ayant correctement répondu aux trois questions du Trivia, et n'ayant pas remporté un abonnement réussite : un code de réduction de 20% pour toute souscription d'un abonnement d'une durée d'un an. A titre indicatif, le prix minimum d'un abonnement par an à Bordas soutien scolaire est de 47,88€ TTC et le prix maximum est de 119,88 € TTC.

Par tirage au sort final, à la fin du Jeu, il y a, à remporter :

- 1 séjour pour 4 personnes à Europa Park :

1 séjour valable pour 4 personnes comprenant une nuit dans un des hôtels 4 étoiles d'Europa-Park Resort, avec petit-déjeuner buffet et accès aux espaces « Bien-être et Spa » ainsi que deux jours d'accès consécutifs à Europa-Park par personne.

D'une valeur unitaire de 742€ TTC, le séjour est remis sous forme de voucher valable 1 an à partir de la date d'émission du voucher d'Europa-Park, non valable en août et octobre selon le calendrier d'ouverture d'Europa-Park disponible sur <https://www.europapark.de/fr/horaires-douverture>.

La valeur indiquée pour les prix correspond au prix public TTC estimé à la date de rédaction du Règlement. Elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

Bordas se réserve la possibilité de substituer à tout moment aux prix proposés d'autres prix d'une valeur équivalente.

ARTICLE 6 : Conditions de remise des prix

Les gagnants des abonnements recevront leur prix par mail à l'adresse qu'ils auront indiquée lors de leur inscription au Jeu dans un délai de 30 jours à compter de leur participation gagnante.

Le gagnant du séjour sera contacté par mail par Bordas et recevra son prix qui sera envoyé par Europa Park à l'adresse postale qu'il aura indiquée par retour de mail dans un délai maximum de 30 jours après réception par Bordas de ses coordonnées postales.

Les prix ne pourront en aucun cas être reprises ou échangées contre leur valeur en espèce ou contre tout autre prix.

ARTICLE 7 : Autorisation

En participant au Jeu, les gagnants autorisent expressément et gracieusement l'utilisation et la diffusion de leur prénom et, s'ils y ont consenti par mail, leur commune de résidence dans toute campagne publicitaire ou promotionnelle liée au présent Jeu, sur tout support imprimé et/ou numérique, et pour une durée de 2 ans à compter de la clôture du Jeu.

Les prix ne pourront en aucun cas être repris ou échangés contre leur valeur en espèce ou contre tout autre prix, ni transmis à des tiers. Cependant, en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, Bordas se réserve la possibilité de substituer à tout moment aux prix proposés d'autres prix d'une valeur équivalente.

Les prix retournés pour toute difficulté ne seront ni réattribués ni renvoyés et resteront la propriété de Bordas. Le gagnant perd alors le bénéfice de son prix sans que la responsabilité de Bordas ne puisse être engagée.

ARTICLE 8 : Limites de responsabilité

Bordas ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler, écarter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation ou les modalités de fonctionnement du Jeu.

Elle ne saurait être tenue responsable d'un quelconque incident relatif aux perturbations téléphoniques et/ou de réseau, au maniement de l'Internet, aux coupures de courant empêchant un participant de participer au Jeu avant l'heure limite.

Bordas ne saurait être tenue pour responsable en cas de problèmes de livraison des prix.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

Bordas ne saurait également être tenue pour responsable si les formulaires renseignés sur le Site par les participants ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter.

Bordas décline toute responsabilité concernant l'utilisation et les contenus de Facebook et Twitter.

En participant à ce Jeu, chaque gagnant accepte et s'engage à supporter seul tous dommages ou pertes occasionnées ou subies par lui du fait de la mise en possession du prix et de son utilisation.

Bordas ne pourra notamment pas voir sa responsabilité engagée dans le cadre du déroulement du séjour à Europa Park.

ARTICLE 9 : Données à caractère personnel

Les données à caractère personnel recueillies à partir du formulaire de participation font l'objet d'un traitement informatique destiné à Bordas et son entité juridique de rattachement, en vue de permettre aux joueurs de participer au Jeu et de recevoir leur prix. Ce traitement a pour base légale l'exécution d'un contrat qui se traduit par l'acceptation du Règlement du Jeu par le biais d'une case à cocher.

Les participants, s'ils l'ont expressément accepté, seront susceptibles de recevoir des communications de la part de Bordas et/ou de partenaires. Ce traitement a pour base légale le consentement des participants recueilli par le biais d'une case à cocher.

Conformément à la Loi Informatique et Liberté de 1978 modifiée en 2004, du Règlement (UE) 2016/679 et de la Loi pour une République numérique du 7 octobre 2016, les participants au Jeu disposent des droits d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité, d'effacement de leurs données, et de la possibilité de donner des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données à caractère personnel après leur décès.

Pour exercer ses droits, les participants devront adresser une demande par courrier électronique à contact-donnees@sejer.fr.

Pour plus d'information : consulter la charte de protection des données personnelles de Bordas : <https://www.editions-bordas.fr/sites/default/files/common/charte-donnees-personnelles-bordas.pdf>.

Les informations recueillies par Bordas par email auprès du grand gagnant ayant remporté le séjour à l'issue du Jeu à savoir nom, prénom, adresse postale seront transmises à son partenaire Europa Park afin que ce dernier puisse adresser le lot au gagnant.

Europa Park s'engage à ne pas utiliser ces données à caractère personnel pour d'autres finalités que celles mentionnées dans le Règlement.

À l'issue de la remise du lot, Europa Park s'engage à détruire purement et simplement les données à caractère personnel du gagnant du lot.

ARTICLE 10 : Modifications du Règlement

Le Règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par Bordas et publié par annonce en ligne sur le Site. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Bordas se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

ARTICLE 11 : Loi applicable et litige

Le Règlement est régi par la loi française.

Bordas se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du Règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du Jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après la fin du Jeu.

ARTICLE 12 : Propriété intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu, le Règlement compris, sont strictement interdites.

Les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le Site sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs. Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes distinctifs constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.